

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Coulon

Du Deux Mars — en mil huit cent vingt-neuf, à sept heures, du Soir

ACTE DE NAISSANCE de Jean Baptiste Edmond Rousseau
né à la Garde le deux Mars à six heures du matin, fils de Jean Louis Rousseau, profession d'ouvrier, âgé de trente deux ans, domicilié à la Garde, et de Estelle Sophie Viller, âgée de cinquante cinq ans, domiciliée à la Garde.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Rousseau, âgé de quatre six ans, profession de menuisier, domicilié à la Garde.

Premier témoin, Jean Baptiste Viller, âgé de trente deux ans, profession de charpentier, domicilié à la Garde.

Second témoin, Joseph Bernard, âgé de vingt neuf ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Rousseau, adjoint à la mairie de la Garde, en vertu de la loi, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, après lecture de l'acte, qui a été de la manière suivante:

Rousseau Viller Bernard Marie

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Coulon

Du Cinq Mars — en mil huit cent vingt-neuf, à onze heures, du Soir

ACTE DE NAISSANCE de Jean Louis Veyron
né à la Garde le cinq Mars à onze heures du matin, fils de Jean Louis Veyron, profession de cultivateur, âgé de quarante six ans, domicilié à la Garde, et de Marie Imbert, âgée de quarante six ans, domiciliée à la Garde.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Veyron, âgé de quarante six ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde.

Premier témoin, Jean Louis Bernard, âgé de trente deux ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

Second témoin, Bernard, âgé de trente deux ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Veyron, adjoint à la mairie de la Garde, en vertu de la loi, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, après lecture de l'acte, qui a été de la manière suivante:

Bernard Veyron Marie



MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Coulon

Du Cinq Mars — en mil huit cent vingt-neuf, à onze heures, du Matin

ACTE DE NAISSANCE de Marie Appoline Veyron
née à la Garde le cinq Mars à onze heures du matin, fille de Jean Louis Veyron, profession de cultivateur, âgé de quarante six ans, domicilié à la Garde, et de Marie Imbert, âgée de quarante six ans, domiciliée à la Garde.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Veyron, âgé de quarante six ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde.

Premier témoin, Bernard, âgé de trente deux ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

Second témoin, Bernard, âgé de trente deux ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Veyron, adjoint à la mairie de la Garde, en vertu de la loi, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, après lecture de l'acte, qui a été de la manière suivante:

Bernard Veyron Marie

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Coulon

Du Cinq Mars — en mil huit cent vingt-neuf, à onze heures, du Soir

ACTE DE NAISSANCE de Hippolyte Francisque Veyron
né à la Garde le cinq Mars à onze heures du matin, fils de Jean Louis Veyron, profession de cultivateur, âgé de quarante six ans, domicilié à la Garde, et de Marie Imbert, âgée de quarante six ans, domiciliée à la Garde.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
Sur la déclaration à moi faite par le D^r Jean Louis Veyron, âgé de quarante six ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde.

Premier témoin, Bernard, âgé de trente deux ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

Second témoin, Bernard, âgé de trente deux ans, profession de vigneron, domicilié à la Garde.

CONSTATE, suivant la loi, par moi Jean Louis Veyron, adjoint à la mairie de la Garde, en vertu de la loi, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, après lecture de l'acte, qui a été de la manière suivante:

Bernard Veyron Marie